

Merci d'avoir choisi les produits EZVIZ.

La technologie touche tous les aspects de notre vie. En tant qu'entreprise de haute technologie, nous sommes de plus en plus conscients du rôle que joue la technologie dans l'amélioration de l'efficacité des entreprises et de la qualité de vie. Cependant, des dangers potentiels d'une mauvaise utilisation existent également. Par exemple, les produits vidéo sont capables d'enregistrer des images réelles, complètes et claires. Cela permet d'obtenir une valeur élevée en rétrospective et de préserver les faits en temps réel. Toutefois, la distribution, l'utilisation et/ou le traitement inappropriés des données vidéo peuvent également entraîner une violation des droits et intérêts légitimes d'un tiers. Avec la philosophie de la « Technologie pour le bien commun », EZVIZ demande à chaque utilisateur final de la technologie vidéo et des produits vidéo de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux coutumes éthiques, afin de créer ensemble une meilleure communauté.

Veuillez lire attentivement les initiatives suivantes :

1. Tout le monde a une attente raisonnable en matière de vie privée, et l'installation de produits vidéo ne devrait pas entrer en conflit avec cette attente raisonnable. C'est pourquoi, lors de l'installation de produits vidéo dans des lieux publics, un avertissement doit être communiqué de manière raisonnable et efficace et préciser la portée de la surveillance. Pour les zones non publiques, les droits et intérêts d'un tiers doivent être évalués lors de l'installation de produits vidéo, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation de produits vidéo uniquement après avoir obtenu le consentement des parties prenantes, et la non-installation de produits vidéo hautement invisibles.

2. L'objectif des produits vidéo est d'enregistrer des activités réelles dans un temps et un espace spécifiques et dans des conditions particulières. Par conséquent, chaque utilisateur doit d'abord définir raisonnablement ses propres droits dans ce cadre spécifique, afin d'éviter de porter atteinte aux portraits, à la vie privée ou aux autres droits légitimes d'un tiers.

3. Au cours de l'utilisation des produits vidéo, des données d'images vidéo dérivées de scènes réelles continueront d'être générées, y compris une grande quantité de données biologiques (telles que des images faciales), et les données pourraient être appliquées ou retraitées. Les produits vidéo eux-mêmes ne pouvaient pas distinguer le bon du mauvais en ce qui concerne l'utilisation des données en se basant uniquement sur les images capturées par les produits vidéo. Le résultat de l'utilisation des données dépend de la méthode et de la finalité de leur utilisation par les responsables du traitement. Par conséquent, les responsables du traitement des données doivent non seulement se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et aux autres exigences normatives, mais aussi respecter les normes internationales, la morale sociale, les bonnes mœurs, les pratiques courantes et les autres exigences non obligatoires, et respecter la vie privée des personnes, leur portrait et les autres droits et intérêts.

4. Les droits, valeurs et autres exigences des différentes parties prenantes doivent toujours être pris en compte lors du traitement des données vidéo qui sont générées en permanence par les produits vidéo. À cet égard, la sécurité des produits et des données est extrêmement importante. Par conséquent, chaque utilisateur final et chaque contrôleur de données doit prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour assurer la sécurité des données et éviter les fuites de données, les divulgations abusives et les utilisations inappropriées, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en place d'un contrôle d'accès, la sélection d'un environnement réseau approprié (Internet ou Intranet) où les produits vidéo sont connectés, l'établissement et l'optimisation constante de la sécurité du réseau.

5. Les produits vidéo ont largement contribué à l'amélioration de la sécurité sociale dans le monde, et nous pensons que ces produits joueront également un rôle actif dans de nombreux aspects de la vie sociale. Toute utilisation abusive de produits vidéo en infraction avec les droits de l'homme ou conduisant à des activités criminelles est contraire à l'intention initiale de l'innovation technologique et du développement de produits. Par conséquent, chaque utilisateur doit mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi de l'application de ses produits afin de s'assurer que chaque produit soit utilisé de manière appropriée et raisonnable et de bonne foi.